

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICES PUBLICS (CDSP)

Objet : Délégation de service public pour l'exploitation du service d'assainissement collectif : examen des candidatures et débat et sélection des candidats admis à présenter une offre.

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 10 février à 9 heures 00, la commission de délégation de services publics du Syndicat d'Assainissement d'Issoire et sa Région (SIREG), convoquée le 26 janvier 2023 et composée comme suit :

Membres	Présent	Absent excusé
Exécutif : Monsieur COLLET Jean-Pierre, Président	X	
Membres élus : <u>Titulaires</u> Monsieur ROUX Bernard (Perrier) Monsieur ALBARRET Christophe (Issoire) Monsieur MERLEN Bernard (Orbeil) Monsieur CHARRIER Louis-Marie (Aulhat-Flat) Monsieur DIRAND Lionel (Le Broc) <u>Suppléants</u> Monsieur GIROIX Pierre (Perrier) Monsieur MONTMORY Dominique (Issoire) Monsieur GUERET Gilles (Orbeil) Monsieur COUDERT Bernard (Aulhat-Flat) Monsieur BOURGEOIS Arnaud (Le Broc)	X X X X	 X X
Membres à voix consultative (pour la délégation de service public pour l'exploitation du service d'assainissement collectif) : Monsieur DUCHESNE Cédric (AMO – associé gérant du cabinet A PROPOS) Monsieur CHAUNION Lilian (secrétaire administratif – SIREG) Monsieur MONIER Jean-François (technicien – SIREG)	Visio. X	 X

s'est réunie en vue de rendre un avis sur l'examen des candidatures et la sélection des candidats admis à présenter une offre dans le cadre de la procédure de délégation de service public pour l'exploitation du service d'assainissement collectif.

Ordre du jour :

- Délégation de service public pour l'exploitation du service d'assainissement collectif :
 - › Examen des candidatures et débat,
 - › Sélection des candidats admis à présenter une offre.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2019-06-03 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 12 décembre 2019 relative à la définition des modalités d'exercice des compétences obligatoires eau, assainissement et eaux pluviales urbaines ;

VU la délibération n° 2020-01-17 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 18 février 2020 portant délégation des compétences eaux et assainissement ;

VU la délibération n° 2020-1-3 du Syndicat d'Assainissement d'Issoire et sa Région (SIREG) en date du 11 mars 2020 portant délégation de la compétence assainissement collectif et conclusion d'une convention de délégation de compétence avec l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° 2020/03/14-E&A-AER de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 30 juillet 2020 portant délégation de la compétence eau potable ou assainissement des eaux usées aux communes et syndicats ;

VU la délibération n° 2020-3-6 du Syndicat d'Assainissement d'Issoire et sa Région (SIREG) en date du 16 septembre 2020 portant sur la création de la commission pour les délégations de service public (CDSP) et élection des membres ;

VU la délibération n° 2022/01/31/STCE de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 17 février 2022 portant modification de la délégation de compétence entre l'Agglo Pays d'Issoire et le SIREG ;

VU la délibération n° 2022-2-4 du Syndicat d'Assainissement d'Issoire et sa Région (SIREG) en date du 30 mars 2022 relative au choix du mode de gestion du service public d'assainissement collectif ;

VU l'arrêté n° 2023-001 du Président du Syndicat d'Assainissement d'Issoire et sa Région (SIREG) en date du 25 janvier 2023 portant désignation d'agents du Syndicat et de personnalités comme membres à voix consultative au sein de la Commission de Délégation de Services Publics (CDSP) du Syndicat d'Assainissement d'Issoire et de sa Région (SIREG) ;

VU la convention de délégation de compétence assainissement des eaux usées conclu entre l'Agglo Pays d'Issoire et le SIREG en date du 20 mars 2020 ;

VU l'avenant n° 1 à la convention de délégation de compétence assainissement des eaux usées conclu entre l'Agglo Pays d'Issoire et le SIREG en date du 20 mars 2020 ;

VU l'avis favorable de la CCSPL du SIREG en date du 23 mars 2022 pour la gestion en délégation de service public pour le service d'assainissement collectif sur le périmètre du SIREG ;

VU le rapport d'analyse des candidatures à la délégation de service public pour l'exploitation du service d'assainissement collectif, ci-dessous ;

CONSIDÉRANT que, par avenant n° 1 à la convention de délégation de compétence assainissement des eaux usées conclu entre l'Agglo Pays d'Issoire et le SIREG en date du 20 mars 2020, l'Agglo Pays d'Issoire a confié au SIREG le choix de son mode de gestion et, le cas échéant, la procédure de mise en concurrence de concession de service public ;

Délégation de service public du service d'assainissement collectif

- > **Pub** : profil acheteur + BOAMP + JOUE + Le Moniteur
- > **Durée** : 5 ans du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028
- > **Estimation** : 5 500 000,00 € HT sur 5 ans
- > **DLRO** : lundi 30 janvier 2023 à 12h00

2 candidatures/offres ont été reçues :

- SAUR ;
- SUEZ EAU France.

> Examen des candidatures

Au vu des exigences posées dans l'avis de concession, la Commission a examiné les dossiers reçus afin d'apprécier les garanties professionnelles et financières apportées par les candidats, leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés et leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

Candidat : SAUR				
Pièce	Observations	Satisfaisante		
		Oui	Non	
CAPACITE JURIDIQUE				
1	DC1 - Lettre de candidature	X		
2	Documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à engager le candidat dont, si nécessaire, ceux retraçant les délégations	Délégation de Patrick BLETHON (Président Exécutif) à Xavier PICCINO (DGA Est)	X	
3	Déclaration sur l'honneur que les renseignements et documents relatifs aux aptitudes sont exacts	Du 16 janvier 2023	X	
4	Attestations fiscales et sociales visées à l'art. R.3123-18 du Code de la commande publique datant de moins de 6 mois	Attestation URSSAF 16/11/2022 Attestation DGFIP 07/11/2022	X	
5	Attestation d'assurance responsabilité civile et professionnelle appropriée en cours de validité	Tous risques MMA 2022-2023 Décennales GENERALI 2023 RC Allianz 2022-2023	X	
6	Attestation sur l'honneur RGPD et de déclaration d'un DPO	Délégué : Mathias LARGILLIERE	X	
CAPACITE ECONOMIQUE ET FINANCIERE				
7	Les bilans des 3 derniers exercices, précisant la part du chiffre d'affaires des prestations comparables avec les prestations faisant l'objet du présent avis	CA d'environ 1,4 Milliards d'€ par an dont 30 % pour l'assainissement. Capital 101 millions d'€. 2,7 Milliards d'€ d'actif Résultats : 67 millions d'€ en 2020 et 82 millions d'€ en 2019	X	
CAPACITE TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE				
8	Principales références de délégations de service public comparables avec les prestations	17 références principales de STEP de 20 000 à 1 000 000 d'EH.	X	

	faisant l'objet du présent contrat ou toute autre référence de délégations de service public pertinente	27 références assainissement (toutes tailles de services) dont 1 en (63) : S Dordogne + certificats de capacité		
9	Tout élément permettant d'apprécier l'aptitude du candidat à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public (moyens humains et matériels, organisation interne, savoir-faire, etc.)	Note de présentation de l'entreprise Tous les moyens nécessaires. Certificats ISO 14001, 9001, 37001, 45001, 50001 Certificat de qualification professionnelle FTP, Syntheo, FP2E Note de présentation sur la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public Note sur les effectifs (893 agents du CPO de Lyon)	X	

Candidat : SUEZ EAU France

Pièce	Observations	Satisfaisante		
		Oui	Non	
CAPACITE JURIDIQUE				
1	DC1 - Lettre de candidature	X		
2	Documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à engager le candidat dont, si nécessaire, ceux retraçant les délégations	Délégation de Massimiliano PELLEGRINI (DG SUEZ) à Denis TESSIER (DR Auvergne-RA)	X	
3	Déclaration sur l'honneur que les renseignements et documents relatifs aux aptitudes sont exacts	Signée par Denis TESSIER	X	
4	Attestations fiscales et sociales visées à l'art. R.3123-18 du Code de la commande publique datant de moins de 6 mois	Attestation DGFIP 23/12/2022 Attestation URSSAF 30/11/2022	X	
5	Attestation d'assurance responsabilité civile et professionnelle appropriée en cours de validité	RC Axa 2023. Dommages MMA 20223	X	
6	Attestation sur l'honneur RGPD et de déclaration d'un DPO	Délégué : Jean-Michel GEORGES	X	
CAPACITE ECONOMIQUE ET FINANCIERE				
7	Les bilans des 3 derniers exercices, précisant la part du chiffre d'affaires des prestations comparables avec les prestations faisant l'objet du présent avis	CA de 2,1 à 2,2 Milliards d'€ dont 28 à 30% pour l'assainissement. 422 millions d'€ de capital. Résultats : 80 millions d'€ en 2021, -39 millions d'€ en 2020 et 46 millions d'€ en 2019	X	
CAPACITE TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE				
8	Principales références de délégations de service public comparables avec les prestations faisant l'objet du présent contrat ou toute autre référence de délégations de service public pertinente	10 références en région Auvergne (toutes tailles de services) dont le SIREG	X	
9	Tout élément permettant d'apprécier l'aptitude du candidat à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public (moyens humains et matériels, organisation interne, savoir-faire, etc.)	Note de présentation sur la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public Note sur les effectifs (1021 agents en Auvergne RA) Note de présentation de la Région Tous les moyens nécessaires. Certificat de qualification professionnelle FP2E Certificats ISO 14001, 9001, 50001	X	

Suite à cet examen, la Commission a décidé de valider les candidatures et d'admettre les candidats suivants à présenter une offre :

- SAUR ;
- SUEZ EAU France.

Les offres des candidats admis seront analysées par l'assistant à maîtrise d'ouvrage et examinées par la commission lors d'une prochaine réunion.

- Avis favorable : 4
- Avis défavorable : 0
- Abstentions : 0

PARTICIPATION EN VISIOCONFERENCE :

2. cduchesne <cduchesne@a-propos.org> a rejoint la réunion 1 fois(s) et était connecté pendant 00:36:18(60,85 %)

Membres	Signature
Exécutif : Monsieur COLLET Jean-Pierre, Président	
Membres élus : <u>Titulaires</u> Monsieur ROUX Bernard (Perrier) Monsieur ALBARRET Christophe (Issoire) Monsieur MERLEN Bernard (Orbeil) Monsieur CHARRIER Louis-Marie (Aulhat-Flat) Monsieur DIRAND Lionel (Le Broc) <u>Suppléants</u> Monsieur GIROIX Pierre (Perrier) Monsieur MONTMORY Dominique (Issoire) Monsieur GUERET Gilles (Orbeil) Monsieur COUDERT Bernard (Aulhat-Flat) Monsieur BOURGEOIS Arnaud (Le Broc)	  
Membres à voix consultative (pour la délégation de service public pour l'exploitation du service d'assainissement collectif) : Monsieur DUCHESNE Cédric (AMO – associé gérant du cabinet A PROPOS) Monsieur CHAUNION Lilian (secrétaire administratif – SIREG) Monsieur MONIER Jean-François (technicien - SIREG)	<i>visiacaference</i> 